



Journée d'étude de la revue JSSJ

Justice spatiale / Spatial justice

LIBERTÉ – ÉGALITÉ - COMPUTER

Gouvernementalité algorithmique et justice spatiale

28 novembre 2014

Université Paris Ouest Nanterre

Salle T11, bâtiment T

En articulant la question de la justice sociale avec l'espace, la justice spatiale ne peut exister qu'en se pliant à une stricte discipline :

- mettre en évidence les inégalités socio-spatiales,
- établir les effets propres des clôtures territoriales à diverses échelles,
- définir les termes selon lesquels ces inégalités et ces effets de clôture peuvent être conçus comme justes ou injustes,
- et définir des formes de régulation socio-spatiales plus justes.

A ces différentes étapes (et singulièrement au cours de la première et de la dernière), la justice (spatiale comme sociale) se révèle avide de données quantifiables, permettant de définir et saisir les inégalités et de les corriger au besoin. Elle exige des indicateurs toujours plus fins, plus fiables, plus récents, et elle exige aussi les moyens intellectuels de les interpréter. Or, nous vivons dans un monde

qui, loin des préoccupations de justice sociale ou spatiale, produit de toutes les manières des données numériques en masse, selon les besoins d'une économie qui semble en la matière, insatiable. La justice se met donc « à la mesure » de cette économie de la donnée et, bien souvent, ne peut plus s'exercer sans passer par un stade algorithmique d'élaboration, de recueil et de traitement des indicateurs au sein des ordinateurs.

Cette journée d'étude interrogera cette dynamique au prisme de la « raison computationnelle » induite par l'utilisation des ordinateurs (BACHIMONT 2004). L'automatisation des mathématiques, intrinsèque au fonctionnement des ordinateurs, ne rend-elle pas impossible pour l'esprit humain d'appréhender le contenu de la raison computationnelle ? Nous confions à l'ordinateur la charge d'un calcul auquel l'esprit n'a pas accès, et qui est d'un formalisme impliquant un travail d'abstraction vis-à-vis de toutes les réalités particulières observables. Les résultats de ces calculs formels nécessitent ensuite un travail de traduction/trahison en langage naturel. En d'autres termes, l'intelligibilité des situations pensées comme « complexes » s'acquiert aujourd'hui, en raison computationnelle, grâce à une série de calculs formels parfaitement inintelligibles. Seules des stratégies rhétoriques socialement (et disons, « scientifiquement ») admises peuvent faire advenir un sens à ces résultats de calcul.

Nous reprendrons ainsi à nouveaux frais une question classique : confiés à des outils, les raisonnements changent, et quand l'esprit se réapproprie les résultats, il y trouve autre chose que ce qu'il y aurait trouvé s'il s'en était chargé lui-même.

La question que nous souhaitons adresser lors de cette journée d'étude de la revue *JSSJ Justice spatiale – Spatial Justice* s'inscrit dans la poursuite de ce questionnement : que fait la raison computationnelle à la justice spatiale ?

La question sera discutée lors de trois tables rondes.

1°) CHIFFRER LA JUSTICE : SAVOIRS ET POUVOIRS PAR LES NOMBRES

Nombre d'approches de la justice spatiale ne peuvent pas se passer de quantification : quantifier une perte permet de quantifier une compensation. Quantifier une discrimination permet de la mettre en évidence et de la fonder en vérité. La puissance des outils statistiques associés à la cartographie a considérablement augmenté au cours du demi-siècle passé. Ces outils offrent la possibilité de diagnostics territoriaux multifonctionnels d'une grande finesse orientant l'action publique. Or les chiffres sont des symboles, des formalismes. Que devient la justice quand elle se prend au jeu des « mise en équivalences » décryptées comme des champs de lutte par le chiffre (DESROSIERES 2008), et que ce chiffre devient ensuite la matière première des calculs rendus possibles par l'ordinateur ? La justice spatiale ne court-elle pas le risque de participer à une « course à l'indicateur » réclamant toujours plus de précision et de lisibilité du corps social, et donc réclamant l'établissement d'une gouvernamentalité nouvelle basée sur la transparence universelle ?

2°) CONTROLES ALGORITHMIQUES ET LIBERTES PUBLIQUES

La critique de cette gouvernamentalité nouvelle, dans une référence directe aux travaux tardifs de Michel Foucault (ROUVROY 2013) exprime d'une manière savante l'inquiétude exprimée dans une production littéraire et cinématographique aussi populaire que volumineuse, relative à la perte des libertés publiques, à la sollicitation publicitaire permanente, au remplacement d'un *Big Brother*

orwellien par une multitude de *Little sisters* occupées à s'espionner les unes les autres. Qu'est-ce que la justice spatiale a à dire face à cette question des libertés, quand, par exemple, certains réclament le droit à une *locational intimacy* : le droit à ne pas être localisé (DESBOIS 2012) ? N'est-elle pas pourtant tentée de voir dans ces *big datas* de formidables outils de décryptage des inégalités ? En cela, ne suit-elle pas une tendance qui s'exprime de manière plus évidente chez certains auteurs – notamment féministes (HARAWAY 1991, BRAIDOTTI 2013)- pour qui le cyborg post-humain représente la seule figure du dépassement des inégalités les plus profondes, notamment les inégalités hommes-femmes ? Qu'ont à dire sur le sujet ceux qui, défendant l'*open data* et l'*open source*, croient encore à une subversion des dominations par l'usage partagé des données numériques ? Que dire encore des politiques qui se jugent de plus en plus selon des méthodologies de calcul complexes, pour évaluer l'efficacité d'actions, notamment sociales ou médicales, sur des territoires-test ?

3°) JUSTICE ET CONTRÔLE PREDICTIF DES CONDUITES

Ces inquiétudes sur les libertés publiques et privées, cette critique de la « gouvernamentalité algorithmique » ne cachent-elle pas autre chose ? Si les stratégies de collecte et de traitement des données évitent la question du sujet conscient et réflexif (et du coup si nous sommes presque tous consentants à les donner et à les voir traitées), n'est-ce pas justement parce que *le sujet n'est effectivement pas leur affaire* (ROUVROY 2013), et que la question du contrôle doit s'entendre non pas dans un sens policier, mais dans un sens cybernétique de gestion prédictive des comportements de masse ? Ne faut-il pas prendre au sérieux la question de savoir quels rapports s'établissent concrètement entre l'outil informatique et les derniers développements du capitalisme ? La justice spatiale peut-elle alors s'intéresser à l'outillage informatique comme vecteur d'inégalités bien plus profondes que la simple « fracture numérique » entre territoires dotés ou non dotés de terminaux et de réseau ?

BACHIMONT Bruno 2004. *Arts et sciences du numérique. Ingénierie des sciences et critique de la raison computationnelle*. Habilitation à diriger des recherches. Université de technologie de Compiègne, 267 p.

BRAIDOTTI Rosi 2013 *The post-human*, Cambridge, Polity press

DESBOIS Henri 2012. *Les Mesures du territoire. Aspects techniques, politiques et Culturels des mutations de la carte topographique Volume 1 : Itinéraire pédagogique et scientifique. Recueil de textes*. Habilitation pour la direction de recherches. Université de Lyon 2.

DESROSIERES Alain 2008 *Gouverner par les nombres : L'Argument statistique II*, Presses de l'École des Mines de Paris

HARAWAY Donna 1991 *Simians, Cyborgs and Women : The Reinvention of Nature*. New York : Routledge.

ROUVROY Antoinette, BERNIS Thomas 2013, « Gouvernamentalité algorithmique et perspectives d'émancipation : le disparate comme condition d'individuation par la relation? » *Politique des algorithmes. Les métriques du web. RESEAUX*, Vol.31, n.177, pp. 163-196



PROGRAMME

LIBERTÉ – ÉGALITÉ - COMPUTER

Gouvernementalité algorithmique et justice spatiale

28 novembre 2014

Université Paris Ouest Nanterre, Salle T11, bâtiment T

9h : Accueil des participants

9H30-10H15 : INTRODUCTION DE LA JOURNEE

Jean Gardin, géographe, Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne, UMR LADYSS

10H30-12H15 : TABLE RONDE 1

CHIFFRER LA JUSTICE : SAVOIRS ET POUVOIRS PAR LES NOMBRES

Discutante : Sophie Didier, géographe, Université Paris Nord Villetaneuse

Irène Hirt, géographe, chargée de cours et collaboratrice scientifique à l'Université de Genève «*Cartographie numérique, multimédia et territorialités autochtones*»

Matthieu Noucher, géographe, Laboratoire ADES / **Pierre Gautreau**, géographe, U Paris 1 UMR Prodig : « *Les Infrastructures de Données Géographiques (IDG) comme dispositif socio-technique de mise en ordre du monde : numérisation, standardisation et agrégation des représentations de l'espace* »

Elisabeth Tovar, économiste. Maître de conférences à l'Université Paris Ouest (laboratoire EconomiX). Elle travaille sur la justice sociale dans la ville et développe des indicateurs spatialisés de mesure du bien-être, de la pauvreté, de la ségrégation et des inégalités : "*Quantifier pour débattre : quelles données géolocalisées pour quelle analyse des inégalités socio-spatiales ?*"

Remi Trehin-Lalanne, sociologue, chercheur associé au Centre Maurice Halbwachs, Enseignant à l'Université Paris 8 - Vincennes St Denis. "*Chiffrer les inégalités pour mieux les combattre ? La quantification de l'éducation entre impératifs gestionnaires et ambitions scientifiques*"

14H- 15H45 : TABLE RONDE 2

CONTROLES ALGORITHMIQUES ET LIBERTES PUBLIQUES

Discutante : Aurélie Quentin, géographe, Université Paris Ouest Nanterre

Dana Diminescu, Sociologue, enseignant chercheur à Telecom ParisTech, a fondé depuis le programme Migrations et numérique de la FMSH à Paris. Son travail porte sur la mobilité et la communication à distance, sur les stratégies d'intégration en relation avec l'usage des TIC. « *Deleyed presence* »

David Gaboriau, réalise une thèse en sociologie portant sur le travail des manutentionnaires dans les entrepôts de la grande distribution au laboratoire IDHES (UMR 8533). A partir d'observations participantes et d'entretiens, il questionne notamment l'usage de l'outil informatique et ses répercussions. « *Travail ouvrier sous algorithmes : les manutentionnaires des entrepôts* »

Jérôme Valluy, sociologue, (Université Paris 1 / Costech-UTC) : « *L'ambivalence éthique des campus numériques face aux inégalités, dans les accès aux savoirs par Internet* »

16H-17H 45: TABLE RONDE 3

JUSTICE ET CONTRÔLE PREDICTIF DES CONDUITES

Discutant : Jean Gardin, géographe, Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne, Ladyss

Christophe Aguiton, sociologue, Orange Labs, Université de Marne La Vallée. *Titre à préciser*

Eric Arrivé, informaticien, actuellement doctorant en sciences de l'information et de la communication (Université de Lyon 2), travaille sur les dynamiques du développement et du déploiement des systèmes d'information numériques. « *L'ordinateur, condottiere de la cybernétique : l'exemple des crypto-monnaies* »

Guillaume Carnino, enseignant-chercheur en histoire des sciences et techniques à l'UTC (laboratoire Costech), ses travaux portent sur l'idée de science au XIXe siècle et sur l'informatisation contemporaine. « *Morale et macro-systèmes techniques : reconfigurations de la justice à l'ère des grandes infrastructures technologiques* »

Antoinette Rouvroy, juriste, Université de Namur, Centre de Recherche Information, Droit, Société. « *La gouvernementalité algorithmique ou les dystopies d'une justice objective* ».

18h-18h30 : CONCLUSION DE LA JOURNEE

Frédéric Dufaux, géographe, Université Paris Ouest Nanterre / **Philippe Gervais-Lambony**, géographe, Université Paris Ouest Nanterre, rédacteur en chef de la revue JSSJ